



13 Place de l'Eglise  
85480 Fougeré



direction@rpi-fougerethorigny.fr



15 Route des Sables  
85480 Thorigny

## Circulaire de rentrée Année scolaire 2023-2024

L'équipe enseignante, notre aide maternelle, les catéchistes, les parents des associations OGEC et APEL souhaitent à tous les élèves une excellente année scolaire

### \* Horaires

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Fougeré	9H-12H15	13H45-16H45
Thorigny	8H45-12H	13H30-16H30

### \* Surveillances

- ♦ Il est interdit aux élèves de quitter l'école pendant les heures de classe, sauf demande exceptionnelle des parents qui doivent venir chercher l'enfant et prévenir l'enseignant.
- ♦ **Entrée** : Les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignants à partir de :
  - ♦ A Fougeré, **8h50** le matin et **13h35** l'après-midi.
  - ♦ A Thorigny, **8h35** le matin et **13h20** l'après-midi.
- ♦ **Sortie** : Les enseignants surveillent à Fougeré à 12h15 et 16h45 et à Thorigny à 12h00 et 16h30.
- ♦ La sortie pour l'école de Fougeré se fera devant les classes, un adulte viendra ouvrir le portail après le départ du car pour vous permettre l'entrée dans l'école. Pour l'école de Thorigny, la sortie se fera au niveau du portail après le départ du car. La surveillance est assurée pendant 10 minutes. Le midi, les enfants seront pris en charge par le restaurant scolaire ; Le soir, ils seront confiés au service périscolaire. **Sur le parking, les automobilistes doivent éviter le stationnement gênant pour les cars scolaires et la sécurité des familles. Merci de nous informer par mail ou par le biais du cahier de liaison tout changement pour les départs en car le soir.**

### \* Equipe pédagogique – Structure pédagogique – Effectifs

Niveau	PS-MS 24 élèves + des rentrées de TPS en janvier	GS-CP 25 élèves	CE1-CE2 25 élèves	CM1-CM2 25 élèves
Enseignantes	<b>Mme Bessonnet Christelle</b>	<b>Mme Pavageau Sonia</b>	<b>Mme Gautier Sophie</b>	<b>Mme Gadé Maëlle Mr Ferand Stéphane</b> (lundi pour la décharge)
Aide maternelle	<b>Mme Gendre Marie-Jo</b>	<b>Mme Paquet Clara</b> (apprentissage)		
Enseignante spécialisée	<b>Mme Jadaud Céline</b>			

\* Règlements des cotisations scolaires

**La cotisation scolaire mensuelle sera de 27 € par enfant sur 11 mois. Ce montant sera réévalué lors des AG des associations en décembre.** Le règlement se fait actuellement par **virement**. En janvier, le **prélèvement automatique** sera mis en place, un document sera transmis au mois de décembre.

\* L'assurance scolaire

L'assurance scolaire « Individuelle-accident » n'est pas obligatoire dans le cadre scolaire strict, **mais elle le devient pour toutes les activités facultatives** (classes de découvertes, voyages scolaires, déplacements pour journée sportive, « Chante-Mai »...).

Chaque classe étant concernée par une ou plusieurs de ces activités, l'« Individuelle-accident » est donc **indispensable** pour tous les élèves.

**Depuis quelques années, l'assurance scolaire (St Christophe) est incluse dans le forfait de scolarité.**

L'OGEC a pris cette décision pour plusieurs raisons :

- nous sommes certains que tous les élèves (85) sont assurés convenablement.
- cette assurance couvre chaque enfant 24h/24, 365 jours par an. Si vous avez besoin d'une attestation, merci de vous connecter au site des Mutuelles Saint Christophe rubrique parents.

\* Médicaments

Les enfants n'ont pas le droit d'apporter des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire.



\* Vêtements

Tous les vêtements qui s'enlèvent doivent être **marqués au nom de l'enfant**.

Votre enfant doit arriver à l'école avec une **tenue correcte**. La tenue de l'enfant doit être adaptée aux activités (ex : tenue de sport) et à la météo (ex : imperméable à capuche, casquettes). En maternelle, évitez les tenues fragiles et difficiles à ôter.

\* Absences

Afin de lutter contre l'absentéisme scolaire, **toutes** les absences doivent être signalées par les parents, par écrit, mail ou par téléphone, **si possible avant 9h**. Utilisez l'adresse de l'enseignant et celle de l'école indiquée en haut de la circulaire.

**Un billet d'absence est obligatoire** au retour de l'enfant.

La scolarité est obligatoire à partir de 3 ans et **seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées** durant le temps scolaire.

\* Parasites

Tous les ans, on parle des poux, surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant...et traitez si nécessaire.

\* Réunions de parents

Chers parents,

Vous êtes cordialement invités aux différentes réunions de classe au cours desquelles les enseignants vous présenteront leurs objectifs et leurs projets d'année. Cette réunion ne nécessite pas la présence des élèves. Cette année particulière un seul parent sera accepté pour celle-ci. Merci de votre compréhension.

Voici les dates et les horaires pour ces réunions qui auront lieu dans la classe concernée :

TPS-PS-MS : mardi 26 septembre pour les PS-MS **(18h30-19h30)**

Pour les futurs parents de TPS réunion le lundi 18 décembre 18h30-19h15

GS-CP : Mardi 19 septembre pour les GS **(18h30-19h15)**

Pour les CP **(19h30-20h15)**

CE1-CE2 : Vendredi 15 septembre CE1 CE2 **(18h30-19h30)**

CM1-CM2 : mardi 12 septembre CM1 CM2 **(18h30-19h30)**



\* Thème d'année :

« Sportez-vous bien ! »

<b>Rentrée scolaire</b>	Lundi 4 septembre
<b>Vacances d'automne</b>	Fin des cours : Vendredi 20 octobre 2023 Reprise des cours : Lundi 6 novembre 2023
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : Vendredi 22 décembre 2023 Reprise des cours : Lundi 8 janvier 2024
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : Vendredi 23 février 2024 Reprise des cours : Lundi 11 mars 2024
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : Vendredi 19 avril 2024 Reprise des cours : Lundi 6 mai 2024
<b>Pont de l'Ascension</b>	Fin des cours : Mardi 7 mai 2024 Reprise des cours : Lundi 13 mai 2024
<b>Vacances d'été</b>	Dernier jour de cours : Jeudi 4 juillet

\* Calendrier scolaire

**ATTENTION** : deux samedis matin seront travaillés : le **samedi 30 septembre 2023** et le **samedi 23 mars 2024**. (Ces deux samedis matin remplacent le vendredi 5 juillet 2024, jour de sortie du calendrier national.)

Ces deux matinées permettent à l'école de vivre des temps forts ou projets spécifiques dans l'année scolaire, en laissant la possibilité aux parents d'être présents, selon les projets retenus ou modalités définies par l'équipe enseignante. Elles permettent aussi la convivialité et les échanges entre parents, mission importante de l'association APEL